



Autorisation à donner au président pour engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 22 Date de convocation : 19 décembre 2017
Présents : 16 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 19
Procurations : 3

Résultats du vote :

Voix "pour" :	19
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		M. Raoul JUIF
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN	X		
Mme Edwige EME		X	
Mme Marie-Claire FAIVRE			Sortie de la salle. N'a pas pris part au vote.
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
M. Raoul JUIF		X	
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		M. G. PELLETERET
M. Gérard PELLETERET		X	
Mme Martine PEQUIGNOT	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		Mme Edwige EME
Mme Marie-Dominique AUBRY	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN		X	
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT		X	
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Isabelle ARNOULD		
M. Yves KRATTINGER		X
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		X
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X	
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Michel WEYERMANN		
M. Laurent SEGUIN		X
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		X
M. Jacques THEULIN	X	
M. Vincent BALLOT		X
M. Michel DEVAUX		
M. Jean-Marie BERTIN		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADJ Dimitri AIME	X	
LTN Pascal CRUCEREY	X	
ADC Michel TOURDOT	X	
CDT Gaëtan VION	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
LTN Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY		
LTN Hervé LECOMTE		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

Monsieur Laurent TISSOT, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
Mme Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier, à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue au centre d'intervention principal de Vesoul, salle "Jules Clerc".

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L.1612- 1,

Vu l'instruction codificatrice N° 06-039-M61 du 13 juin 2006 applicable aux services départementaux d'incendie et de secours,

Vu la délibération CA-2017-1 du 21 février 2017 du conseil d'administration portant approbation du budget primitif 2017,

Vu la délibération CA-2017-35 du 19 juin 2017 du conseil d'administration portant approbation d'une décision modificative au BP 2017,

Vu la délibération CA-2017-47 du 06 novembre 2017 du conseil d'administration portant approbation d'une seconde décision modificative au BP 2017.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur **René REGAUDIE**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le budget primitif 2018 doit être soumis au vote du conseil d'administration du SDIS au début du mois de mars.

Avant le vote du budget, certaines procédures comptables listées ci-dessous résultent respectivement de textes et sont applicables de plein droit :

- pour les reports de crédits,
- pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles de N-1.

Afin de ne pas interrompre l'activité du SDIS, il convient d'autoriser le Président à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2017) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018.

Les engagements et liquidations afférentes à cette autorisation seront repris dans le budget primitif de l'exercice 2018.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser le président à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2017) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018 pour les comptes figurant sur la page ci-après :

Article	Libellé	Crédits ouverts en 2017 (BP+DM)	Autorisation à dépenser (quart des crédits ouverts en 2017)
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	30 864,90	7 716,23
21311	Construction de bâtiments administratifs	19 238,69	4 809,67
21312	Construction de centres d'incendie et de secours	162 000 ,00	40 500,00
2182	Matériel de transport	77 000,00	19 250,00
2183	Matériel informatique	50 261,31	12 565,33
2184	Matériel de bureau et mobilier	32 000,00	8 000,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 105 000,00	276 250,00
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	263 620,00	65 905,00
21571	Matériel et outillage technique - ateliers	1 500,00	375,00
21578	Autre matériel et outillage technique	61 800,00	15 450,00
231311	Immobilisations en cours - Bâtiments administratifs	477 000,00	119 250,00

Décision

Les membres du Conseil d'administration autorisent, **à l'unanimité**, le Président à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2017) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018 pour les comptes suivants :

Article	Libellé	Crédits ouverts en 2017 (BP+DM)	Autorisation à dépenser (quart des crédits ouverts en 2017)
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	30 864,90	7 716,23
21311	Construction de bâtiments administratifs	19 238,69	4 809,67
21312	Construction de centres d'incendie et de secours	162 000 ,00	40 500,00
2182	Matériel de transport	77 000,00	19 250,00
2183	Matériel informatique	50 261,31	12 565,33

2184	Matériel de bureau et mobilier	32 000,00	8 000,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 105 000,00	276 250,00
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	263 620,00	65 905,00
21571	Matériel et outillage technique - ateliers	1 500,00	375,00
21578	Autre matériel et outillage technique	61 800,00	15 450,00
231311	Immobilisations en cours - Bâtiments administratifs	477 000,00	119 250,00

Certifié exécutoire après avoir été

Reçu en Préfecture le :



Affiché le : 25/01/2018

Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2018

Le président du conseil d'administration,

Robert MORLOT